

& CO

Nantes, le 9 mars 2020

Objet : demande gracieuse de report de délai de publication COP

A nos parties prenantes,

Nous reconnaissons qu'une exigence clé pour la participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et l'affichage d'une Communication sur le Progrès (COP) qui comprend

- une déclaration de notre direction
- un soutien continu pour le Pacte mondial des Nations Unies,
- une description des actions concrètes à l'égard de les principes du Pacte mondial des Nations Unies,
- la mesure des résultats ou des résultats escomptés.

La création de notre rapport COP est en cours mais subit un retard dû à une réorganisation interne.

Nous demandons par la présente une période de prolongation afin de pouvoir rédiger une COP qui décrit les efforts et les progrès de notre société au regard des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Notre nouveau rapport de la COP sera publié sur le site du Pacte Mondial des Nations Unies le 23 juin 2020 au plus tard.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

**Gisel Kerouanton**  
**Chargée de la mission RSE du Groupe**